CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E42224** **VALABLE JUSQU'AU** **11/05/2027**

ÉDITÉ LE 15/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/10/1999

Raison sociale : I D F PEINTURES

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 02/05/2023

Capital : 40 000

9 RUE DE GRENOBLE
ZA D ALFORTVILLE
94140 ALFORTVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL CRETEIL B 424713212

Siret : 424 713 212 00035

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 2107103-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 61168894

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 61168894

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 01 41 79 09 84 **Fax :** 01 41 79 51 28

Portable : 06 12 67 00 50

Responsabilité légale :
DL MULTIPROJETS (949 170 153)

Site Internet : http://www.idfpeintures.fr

E-mail : compta.idfp@idf-admin.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 585 854 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	15	20/02/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/06/2026 10:56

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.